

Madame  
*Geneviève Butticaz, pasteure*

Madame  
*Joëlle Pasche, diacre*

Monsieur  
*Christophe Schindelholz, diacre*



Au :  
Conseil paroissial de la  
Paroisse EERV de Curtilles-Lucens  
par sa Présidente, Mme Monja Maillard  
(envoi par mail à : [monja.maillard@gmail.com](mailto:monja.maillard@gmail.com))

Et au :  
Conseil paroissial de la  
Paroisse EERV de Moudon-Syens  
par sa Présidente, Mme Françoise Crausaz  
(envoi par mail à : [francoisecrausaz@bluewin.ch](mailto:francoisecrausaz@bluewin.ch))

Lucens et Moudon, le 18 octobre 2023

## **Projet de fusion des paroisses EERV de Curtilles-Lucens et de Moudon-Syens**

Madame la Présidente du Conseil paroissial,  
Chères conseillères et chers conseillers,

Les signataires du présent courrier, à savoir les trois personnes qui occupent actuellement les postes ministériels au service des Paroisses de Curtilles-Lucens et de Moudon-Syens, souhaitent initier une réflexion interparoissiale sur le thème d'une éventuelle fusion des deux entités de l'EERV susmentionnées.

Plusieurs raisons justifient cette démarche et le démarrage d'un processus qui pourrait, à terme, voir nos deux paroisses réunies en une seule. En voici quelques-unes, une liste qui n'est probablement pas exhaustive.

### **Un contexte ecclésial en mouvement**

Il faut bien admettre que, ces dernières années, quelques sujets de préoccupations se sont bien installés chez les réformés vaudois. On pourrait en évoquer ici plusieurs, mais rappelons au moins les baisses d'effectifs : chez les protestants officiellement inscrits, chez les fidèles du dimanche matin, dans les rangs des enfants qui suivent les activités paroissiales, etc ... Même le nombre de services funèbres présidés par un ministre de l'EERV présente une courbe statistique en berne (sans mauvais jeu de mots ...).

Citons encore la subvention annuelle de l'Etat de Vaud en faveur de l'EERV, à la baisse elle aussi. Citons enfin la pénurie de bénévoles et de ministres dans nos structures ecclésiales, cette pénurie constatée par le passé, celle que nous subissons actuellement et celle, pire encore, qui s'annonce assurément pour les prochaines années.

Or, il n'y a qu'une façon de limiter l'impact négatif d'une crise institutionnelle, c'est de l'anticiper et de s'y préparer avec des idées innovantes. Les signataires sont convaincus qu'une fusion préparerait nos deux paroisses à mieux relever les défis futurs.

« *Seul on va plus vite, mais à plusieurs on va plus loin !* ». Certaines problématiques que de « petites paroisses » auront sans doute de la peine à résoudre, pourront paraître plus légères aux plus grandes communautés paroissiales.

### **Une ouverture aux changements**

Ces derniers mois, des changements institutionnels sont justement dans l'air. Le Synode de l'EERV a commandé une vaste étude, auprès d'un cabinet d'audit externe, afin de poser un diagnostic sur la « gouvernance » dans notre Eglise. Sans anticiper sur les suites concrètes qui seront données à ce travail d'analyse, on peut relever que l'Eglise réformée vaudoise s'interroge elle aussi sur des transformations structurelles qualifiées de nécessaires.

Toutes proportions gardées, une réflexion de nos deux paroisses sur un potentiel avenir en commun tomberait donc maintenant au bon moment.

Rappelons aussi que l'année 2024 verra un changement de législature, avec le renouveau des conseils. C'est une échéance qui offre traditionnellement l'opportunité de « *rebattre les cartes* ».

### **En cohérence avec la vision régionale et synodale de l'EERV**

Il y a deux ans, la Région « Broye » de l'EERV mettait en place une nouvelle stratégie et une nouvelle organisation, dont les buts sont justement de régler des problèmes actuels et d'anticiper des soucis futurs. L'une des principales caractéristiques de cette réorganisation significative de notre Région est le regroupement de plusieurs paroisses en trois pôles, de deux ou trois paroisses chacun. La Région n'est pas allée jusqu'à envisager des fusions de paroisses, laissant cette possibilité à la libre appréciation des paroisses elles-mêmes.

La nouvelle stratégie régionale semble aujourd'hui payante à bien des égards. On peut dès lors en conclure que ces regroupements de paroisses vont dans la bonne direction stratégique.

Quant au Conseil synodal, il ne s'oppose pas à des projets de fusion de paroisses. Il ne souhaite pas les encourager systématiquement ; mais lorsqu'un tel projet a du sens, qu'il présente des perspectives intéressantes et qu'il correspond aux attentes des paroisses elles-mêmes, alors le Conseil synodal est prêt à soutenir une telle initiative, pour le bien de l'Eglise locale et régionale.

### **Une idée qui ne date pas d'hier ...**

A Lucens comme à Moudon, les plus expérimentés de nos conseillers paroissiaux vous le diront : « *Cette fusion, ça fait un moment qu'on en parle !* ». En effet, cette idée ne date pas d'hier, mais de plusieurs années déjà. Jusqu'à présent, les débuts de discussions entamées autour de ce projet n'ont jamais abouti à des résultats concrets. Mais peut-être fallait-il simplement que cette idée mûrisse ? Peut-être sommes-nous arrivés maintenant au stade où ces discussions peuvent reprendre sérieusement ? Ce qui n'était à l'époque qu'une « idée dans l'air » est peut-être devenu, avec les années, une destinée évidente ...

### **Un souci d'efficacité**

Les signataires de ce courrier sont d'avis que « *L'union fait la force !* ». Si un processus visant à la fusion est amorcé, l'une de nos principales préoccupations doit rester le service à toute la population, soit l'une des missions de l'Eglise négociées avec l'Etat.

Et si possible un service de qualité !

L'objectif n'est donc pas seulement d'être plus souples, plus légers du point de vue organisationnel et moins gourmands en termes de ressources, mais aussi et surtout de continuer à offrir un cadre spirituel et communautaire empathique, ouvert et efficace, qui permette à chacun de s'y sentir bien.

### **Des économies de ressources et de forces humaines**

Si la fusion présentée ici se concrétise, une nouvelle paroisse réunissant les deux anciennes permettrait d'économiser toutes sortes de tâches, de moyens financiers, de matériel, de démarches administratives et, surtout, bon nombre d'heures de travail, pour les bénévoles comme pour les ministres. L'idée serait bien sûr de prendre le meilleur de ce qui existe dans chaque lieu pour constituer la richesse de la nouvelle paroisse.

Si la dotation en ministres devait rester inchangée ces prochaines années, le temps ainsi libéré (économisé) pourrait permettre l'émergence de nouveaux projets communautaires ou l'amélioration des missions que les ministres ne peuvent, pour le moment, pas assurer complètement.

Par l'économie de forces humaines, un autre objectif (et non des moindres) serait de préserver l'équilibre et la santé de celles et ceux qui s'investissent au service de leur paroisse, bien souvent sans compter leur temps, qu'il s'agisse des laïcs comme des professionnels.

### **Une bonne entente déjà bien construite**

A ce jour, les domaines dans lesquels les Paroisses de Curtilles-Lucens et de Moudon-Syens collaborent déjà sont importants. Citons par exemple le catéchisme pour les enfants de 7<sup>ème</sup>, de 8<sup>ème</sup> et de 9<sup>ème</sup> année, les cultes (10 à 12 cultes sont célébrés en commun chaque année), la confirmation des jeunes lors de la fête des Rameaux et plusieurs cultes destinés prioritairement aux familles. Récemment encore, nos deux paroisses ont mis des ressources en commun pour créer un nouveau groupe de l'Eveil à la Foi, destiné aux enfants de 3 à 6 ans.

Enfin, signalons que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les trois ministres gèrent une permanence collective pour les services funèbres dans les deux paroisses, sur la base d'un tournus équitable.

A entendre les échos qui parviennent aux oreilles des ministres, au sujet de ces collaborations existantes entre les deux paroisses, les paroissiens semblent satisfaits et appellent de leurs vœux le maintien ou l'intensification de ces moments communautaires vécus ensemble.

### **Sur le modèle des administrations communales**

Les administrations publiques et notamment les communes, vouent leurs efforts à des buts comparables à ceux des paroisses (le bien-être de leurs administrés). Les municipalités déploient des stratégies similaires, tout en subissant des contraintes souvent identiques.

Si les fusions de communes, dans notre région, ont été si nombreuses ces dernières années, on peut raisonnablement penser qu'elles répondaient à un besoin et qu'elles apportaient des solutions convaincantes. Et s'il est probablement encore un peu tôt pour tirer un bilan complet de ces fusions de communes, les paroisses peuvent dès maintenant s'inspirer de ce modèle pour espérer atteindre leurs propres objectifs.

### **Une nouvelle paroisse issue de la fusion qui resterait à taille humaine**

- Actuellement, la Paroisse de Curtilles-Lucens regroupe 10 villages (sans tenir compte des communes fusionnées). Elle dispose de 6 lieux de culte. Sa dotation ministérielle est de 1 EPT (Equivalent Plein Temps), occupé par la pasteure Geneviève Butticaz (à 50%) et le diacre Joëlle Pasche (à 50%). Avec officiellement 1'391 protestants inscrits, elle occupe le 7<sup>ème</sup> rang des 7 paroisses que compte notre région « Broye ».
- Actuellement, la Paroisse de Moudon-Syens regroupe 6 villages (sans tenir compte des communes fusionnées). Elle dispose de 4 lieux de culte. Sa dotation ministérielle est de 1 EPT (Equivalent Plein Temps), occupé par le diacre Christophe Schindelholz (à 100%). Avec officiellement 1'612 protestants inscrits, elle occupe le 6<sup>ème</sup> rang des 7 paroisses que compte notre région « Broye ».

- Une hypothétique paroisse fusionnée disposerait de 10 lieux de culte répartis sur 16 villages, ainsi que d'une dotation ministérielle de 2 EPT, a priori occupés par les mêmes personnes. Avec officiellement 3'003 protestants inscrits, elle occuperait le 4<sup>ème</sup> rang des paroisses de la région (qui ne totaliserait plus que 6 paroisses), derrière la Paroisse de Payerne-Corcelles-Ressudens (4'074 protestants), Vully-Avenches (3'137 protestants) et Jorat (3'030 protestants).

C'est dire si la nouvelle paroisse fusionnée resterait une paroisse « à taille humaine » et tout à fait gérable.

Le processus de fusion qui pourrait ainsi démarrer, si telle est la volonté des paroissiennes et des paroissiens de Curtilles-Lucens et de Moudon-Syens, aurait bien sûr plusieurs obstacles à franchir. Les signataires de ce courrier préfèrent les considérer comme autant de défis à relever, en vue d'une solution finale présentant bien plus d'avantages que d'inconvénients. Il s'agira évidemment de respecter certaines particularités, habitudes et traditions locales, sans sacrifier l'objectif final, certes ambitieux, mais qui nous semble ouvrir des perspectives plus qu'intéressantes.

Parmi les sujets délicats qu'un processus de fusion devra forcément aborder, citons par exemple :

- le nom de la nouvelle entité juridique (car les paroisses de l'EERV disposent de la personnalité morale en tant qu'institutions de droit public),
- le chapitre financier, avec notamment les sources de financements régulières et aussi l'utilisation de la fortune actuelle de chaque paroisse,
- l'utilisation des lieux de culte dans les villages et des autres locaux dont les paroisses actuelles sont propriétaires ou locataires,
- l'élection d'un nouveau Conseil paroissial (au lieu des deux CP existants), ainsi que les modalités d'une nouvelle Assemblée paroissiale avec son bureau,
- la réorganisation du travail des ministres et celui des bénévoles,
- etc ...

A noter encore que des partenaires externes devront être consultés ou informés. Certains seront même parties prenantes de ce processus de fusion, comme les administrations communales, le Conseil régional EERV de la Région « Broye » et le Conseil synodal de l'EERV.

A l'occasion d'échanges informels qui ont déjà eu lieu, tant le Conseil régional que le Conseil synodal de l'EERV se sont montrés ouverts et assez favorables à ce projet de fusion. Ces prédispositions nous encouragent dans la présente démarche.

Afin de compléter ce courrier qui pourrait devenir le point de départ d'un processus de fusion, les signataires se risquent encore à l'établissement d'un calendrier prévisionnel<sup>1</sup>. Les lignes qui suivent ont plus pour vocation de décrire la méthode, étape par étape, que de définir des échéances strictes dans le temps. Il semble en effet très important de « donner du temps au temps », de ne pas précipiter les choses et de laisser les débats se dérouler sereinement, sans contrainte chronométrique.

---

<sup>1</sup> Le calendrier, tel que présenté ici, n'a pas encore été vérifié du point de vue des règlements et directives de l'EERV au sujet des fusions de paroisses. Il doit donc encore être formellement approuvé.

Octobre 2023	Les trois ministres adressent le présent courrier aux deux Conseils paroissiaux, qui le font suivre aux Présidents des Assemblées paroissiales des deux paroisses.
Le 16 et le 23 novembre 2023	Les deux Assemblées paroissiales valident l'intention d'un projet de fusion et chargent les Conseils paroissiaux de créer une Commission de Fusion (CoFus) <sup>2</sup> représentative des deux paroisses.
Entre novembre 2023 et mai 2024 (?)	La CoFus travaille sur les détails du projet, en tenant compte des questions soulevées par les Conseils paroissiaux, qui sont régulièrement tenus informés de l'évolution du projet.
Entre novembre 2023 et mai 2024 (?)	La CoFus rencontre les différents partenaires externes, notamment les Municipalités concernées et, si besoin, les employés des paroisses, les organistes, les bénévoles, etc ...
Avril – mai 2024	Présentation du projet au Conseil régional
Mai – juin 2024	Présentation du projet au Conseil synodal
Novembre 2024 ou à l'occasion de deux assemblées paroissiales extraordinaires	Les Assemblées paroissiales entérinent la fusion, selon le projet présenté. Le Conseil synodal et/ou le Synode se prononcent également.
01.01.2025 ou plus tard ...	Naissance de la nouvelle paroisse fusionnée

Les signataires demandent aux deux Conseils paroissiaux concernés de bien vouloir faire suivre le présent courrier au Président (ou bureau) de leur Assemblée paroissiale.

La présente lettre pourra aussi être portée à la connaissance des paroissiens, qui devraient, lors des assemblées d'automne en 2023, prendre une décision de principe sur cette proposition. La décision à prendre par chacune des deux assemblées pourrait être libellée de la manière suivante :

**« L'Assemblée paroissiale de [Curtilles-Lucens / Moudon-Syens] est favorable à l'étude d'un projet de fusion entre ces deux entités de l'EERV : les Paroisses de Curtilles-Lucens et Moudon-Syens. Elle mandate le Conseil paroissial pour constituer, avec la paroisse voisine, une « Commission de Fusion » représentative des deux entités. Elle charge cette commission de présenter, au plus tard lors de l'assemblée paroissiale d'automne en 2024 (ou lors d'une assemblée extraordinaire convoquée en temps utiles), un projet de fusion détaillé à lui soumettre. »**

Si une telle décision est prise par les deux Assemblées paroissiales concernées, merci d'en informer les signataires de la présente qui prendront alors les dispositions nécessaires.

Avec nos plus respectueuses salutations,

*Geneviève Buttica*  
Pasteure, Par. de Curtilles-Lucens

*Joëlle Pasche*  
Diacre, Par. de Curtilles-Lucens

*Christophe Schindelholz*  
Diacre, Par. de Moudon-Syens

<sup>2</sup> Afin d'être représentative des deux paroisses existantes, la Commission de Fusion (CoFus) devrait être composée d'au moins un ministre par paroisse et de deux à trois représentants de chaque entité, dont au moins un membre de chaque Conseil paroissial. Pour présider cette commission, un(e) représentant(e) du Conseil régional, sans droit de vote, serait désigné.